

Le Petit Paray Illustré



Paray-Douaville - Lenainville - Douaville - Villiers les Oudets - Le Petit Orme



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Je profite de ce petit mot pour vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année et surtout une excellente santé.

La pandémie perturbe beaucoup notre quotidien, espérons voir la fin de cette crise sanitaire cette année.

En 2021 nous avons finalisé l'installation de la vidéo protection, nous avons fait des travaux sur les routes à VILLIERS LES OUDETS et à LENAINVILLE.

En 2022 nous poursuivons les études pour la réhabilitation de l'ancien logement rue Barthelemy ainsi que son financement.

L'éclairage public qui arrive en fin de vie va être refait avec des candélabres à led afin d'économiser de l'électricité.

Nous allons équiper le cimetière d'un ossuaire.

Un petit mot sur la fibre qui devait arriver en fin d'année 2021, des problèmes techniques perturbent la fin des travaux.

En espérant pouvoir bientôt nous retrouver en présentiel, pour passer des moments conviviaux qui nous manquent.

Martial ALIX



LE CONSEIL MUNICIPAL

Le dernier conseil municipal s'est déroulé le :
MARDI 7 DECEMBRE 2021 à 20h00

Compte rendu des séances du 2ème semestre 2021

Délibérations :

- # Approbation du rapport de la CLET sur la GEPU - Gestion des Eaux Pluviales Urbaines -
- # Approbation de la Nomenclature budgétaire et comptable M57 : pour se mettre en conformité avec l'administration

Points divers :

- # Balayage mécanique : réflexion sur l'achat de notre propre matériel
- # Changement d'imprimante pour du format A3 - dossier Urbanisme
- # Décoration de Noël : remis à l'année prochaine si travaux d'éclairage public réalisés
- # Assurance Mairie : changement de prestataire (moins onéreux pour les mêmes prestations)
- # Repas des séniors : reporté au printemps si les conditions sanitaires le permettent
- # Vidéoprotection : travaux réalisés les 24 et 25/09
- # Travaux Route 2022 : plateau à l'intersection dans Paray, devant la mairie
- # Eclairage publique : subvention accordée => rénovation à venir



INFOS MUNICIPALES

Selon la situation sanitaire, à compter de Septembre 2021, la mairie sera ouverte :
le matin de 11h à 12h et l'après-midi de 15h à 18h,
de préférence sur rendez-vous !

Ouvertures de la maire

Le MARDI et le VENDREDI de 15h00 à 18h00

N'oubliez pas, si vous souhaitez des informations de la mairie, ou si vous souhaitez nous faire part d'un petit tracas communal (éclairage défectueux, trou dans la route...) vous pouvez écrire à :

mairie@paraydouaville.fr

qui vous répondra dans les plus brefs délais et mettra tout en œuvre pour vous contenter.

Recensement Militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

La mairie vous remettra une Attestation de Recensement (obligatoire pour le permis de conduire, pour les examens et les concours...)



Location de la salle communale

Si vous souhaitez louer la salle communale, veuillez vous adresser à la mairie afin de réserver votre date.

PLUS DE LOCATION DE LA SALLE DEPUIS LE 15/12/2021, POUR LES RAISONS SANITAIRES ET CE JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

En cas de location de la salle, vous devrez signer l'avenant qui vous engagera par rapport au protocole sanitaire en vigueur.



ETAT CIVIL

Nos joies

Mathéo SEQUEIRA né le 12 juillet 2021

Erratum : une erreur de frappe, et le prénom était erroné : c'est un petit **AXEL** PICHON et non ALEX qui est né le 3 août, toutes nos excuses aux parents 😊



Nous souhaitons à tous ces bambins la bienvenue et sincères félicitations aux heureux parents !

Nous ne publions que les naissances dont les parents autorisent la publication (loi RGPD)

NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants de PARAY et de ses hameaux à venir se présenter à la mairie afin de s'informer sur la vie de notre petite commune et de faire connaissance.

Nous vous souhaitons également la bienvenue !



PARAY ANIMATIONS

La situation sanitaire ne nous permet pas à l'heure actuelle de prévoir des animations mais nous saurons être réactifs dès que cela ira mieux !

Prenez soin de vous et de votre entourage !

Nous espérons revenir très vite vers vous pour remplir vos agendas !

PETIT PARAY ILLUSTRÉ

Afin de mieux être à votre écoute, nous avons créé une adresse mail pour transmettre vos suggestions ou articles que vous souhaiteriez lire dans le petit journal de la commune :

petit.paray.illustre@gmail.com

N'hésitez surtout pas !



VOISINAGE & CIVISME

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

Voici quelques petites règles à respecter pour le bien être de **TOUS** :

Je peux faire du bruit (tonte, taillage de haie, perceuse, ect...) en semaine de 8h30 à 12h puis de 14h30 à 19h30 et le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h UNIQUEMENT !!!

J'écoute de la musique sur ma terrasse sans en faire profiter mes voisins... La nuit, les notes résonnent !!!

Les feux dans les jardins sont toujours interdits, les bennes à végétaux sont là pour ça ! l'article 84 du règlement sanitaire départemental s'applique : le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et des déchets végétaux sont interdits. (passible d'une amende de 3ème classe - maximum **450 €**)

Petit rappel pour les bennes à végétaux : des sacs d'ordures ont été déposés dans ces bennes, ce ne sont pas des poubelles. Merci !

Beaucoup de masques "COVID" sont jetés ou égarés sur la voie publique, merci d'être vigilant !

J'évite que mon animal de compagnie ne fasse un concert aussi bien diurne que nocturne, je le promène en laisse et **je ramasse ses besoins** !!! Merci de penser à notre employé communal qui passe la tondeuse et les promeneurs aussi !



SIVOS

ECOLE MATERNELLE ALLAINVILLE AUX BOIS RENTREE DES CLASSES - SEPTEMBRE 2021

Effectifs : 11 Petits
 15 Moyens
 9 Grands
 soit un total de 35 élèves dont 7 de Paray

Direction : Mme FOURET

Renouvellement des 4 jours/semaine (pour une durée de 3 ans)

Prévision rentrée des classes 2021/2022 : 26 petites sections

Vous trouverez ci-après les modalités d'inscriptions pour la rentrée 2022.

ECOLE PRIMAIRE BOINVILLE LE GAILLARD RENTREE DES CLASSES - SEPTEMBRE 2021

Effectifs : 17 CP
 9 CE1
 12 CE2
 14 CM1
 13 CM2

Direction : Mme LEGARDINIER (par intérim)

Renouvellement des 4 jours/semaine (pour une durée de 3 ans)



A compter du 17/01/2022, l'ALSH - centre de loisirs et
garderie périscolaire- du SIVOS à Boinville
change de numéro de téléphone : **09.74.98.55.88**



SIVOS

ECOLE MATERNELLE - RENTREE DES CLASSES 2022

Ecole maternelle
1 rue des écoles
78660 ALLAINVILLE AUX BOIS
Tél. : 01.30.59.11.47
0780297z@ac-versailles.fr

RENTREE SEPTEMBRE 2022

Inscriptions pour les enfants nés en 2017-2018- 2019

Des Communes d'Allainville aux bois, de Boinville le Gaillard, d'Orsonville et de Paray Douaville

Les enfants déjà scolarisés à l'école maternelle d'Allainville aux bois en 2021-2022 ne sont pas concernés par ces démarches.

Au vu de la situation sanitaire, voici la procédure pour inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée prochaine :

Dans un premier temps, merci de bien vouloir me faire parvenir les documents ci-dessous avant **le 5 mars 2022** :

- soit en version papier (à déposer dans la boîte à lettre de l'école)
- soit par mail (sous format **.pdf**) à l'adresse suivante :

0780297z@ac-versailles.fr

- Fiche de renseignement complétée et **signée par tous les représentants légaux.**
- Une copie du **carnet de santé** avec les vaccinations à jour, sauf contre indication médicale ou un certificat de votre médecin certifiant que les vaccinations sont à jour.
- Les copies des pages **du livret de famille** (enfant et parents)
- Une copie d'**un justificatif de domicile**
- En cas de séparation des parents : **une copie du jugement mentionnant la garde de l'enfant.**
- En cas de scolarisation antérieure dans une autre école : **un certificat de radiation de l'école précédente** ainsi que le cahier de progrès (Il sera à transmettre à l'école, par courrier courant juin 2021)

Dans un deuxième temps, lorsque la situation s'améliorera, je vous contacterai pour prendre un rendez-vous.

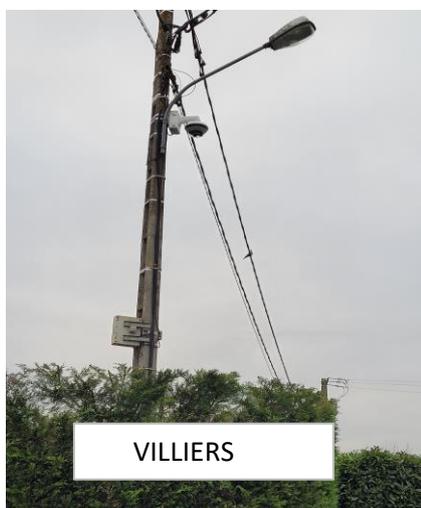
Si vous avez des questions, je suis joignable soit par téléphone entre 12h00 et 13h00, soit par mail.

Merci d'avance,
Mme Fouret
Directrice



VIDÉOPROTECTION

Les travaux d'installation de la vidéoprotection ont été effectués les 24 et 25 septembre dernier, et la signalétique a été installée quelques jours après.



INTERNET - FIBRE

Comme vous avez pu le constater le long de la nationale 191 et dans notre village et hameaux, les travaux concernant la mise en place de la fibre avancent à grand pas et vos fournisseurs devraient bientôt pouvoir vous proposer un branchement.

Encore un peu de patience !



SITREVA

A partir du 1^{er} janvier 2022, vos apports en déchèterie seront comptabilisés en nombre de points.

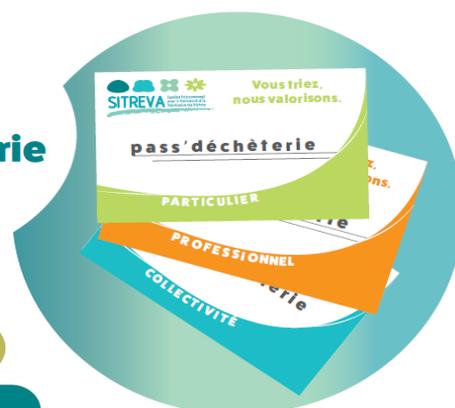
Le principe est simple : aucune limitation de volume de déchets apportés ; la valeur de l'apport sera déterminée par la catégorie du moyen utilisé pour transporter vos déchets. En tant que particulier, vous disposerez d'un compte crédité chaque année, automatiquement et gratuitement, de **50 points** que vous pourrez utiliser grâce à votre pass' déchèterie.

**Dès 2022,
le même
pass' déchèterie
en mieux !**

Plus facile

Plus moderne

Plus responsable



Valeur de l'apport d'un particulier en déchèterie

Points du moyen de transport \oplus 1 pt / 10kg de produits chimiques \ominus Valeur de l'apport en Points Déchèterie

50 Points Déchèterie automatiquement crédités chaque année sur votre compte

Moyen de transport des déchets

Points

Voiture de tourisme • Rubrique J1 de votre carte grise = VP 	➤ 1 Pt
Petit utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = VP • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC ≤ 2t	➤ 3 Pts
Grand utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2t et ≤ 2,75t • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Fourgon plateau	➤ 6 Pts
Petit camion • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC > 2,75t et ≤ 3,5t • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Fourgon plateau réhaussé	➤ 10 Pts
Petite remorque • Simple essieu 	➤ 1 Pt
Grande remorque • Double essieu 	➤ 3 Pts
Autre moyen 	➤ 1 Pt

Tri-score des déchets transportés



Déchets dont le recyclage est totalement financé par une éco-contribution

A B C D E

Autres déchets recyclables, sans sur-tri

A B C D E

Autres déchets recyclables, après sur-tri

A B C D E

Autres déchets recyclables, à fort impact environnemental

A B C D E

Déchets non recyclables et/ou non triables

A B C D E

En cas d'apport de plusieurs déchets, le Tri-score le plus élevé s'applique.

La liste des déchets acceptés varie d'un site à l'autre.



SICTOM

Le calendrier vous a été distribué dans vos boîtes aux lettres mais nous le remettons sur le journal.



calendrier du service de collecte du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2022

PARAY DOUAVILLE



Ordures ménagères

collecte : tous les vendredis



Emballages - journaux - revues - magazines

collecte : un vendredi sur deux

2021	déc.	2022	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	10		7	4	4	1	13	10	8	5	2	14	11	9
24	21	18	18	15-29	27	24	22	19	16-30	28	25	23		



Verre : bouteilles - bocaux - pots

collecte : un mercredi sur six

2021	déc.	2022	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	1		12	23		6	18	29		10	21		2	14



SITREVA : changement des conditions d'accès en déchèteries à partir du 1^{er} janvier 2022. Consultez www.sitreva.fr

Présentation des bacs la veille au soir pour toutes les collectes.

N° Vert 0 800 49 50 61

www.sictomregionrambouillet.com

DANS LE BAC EMBALLAGE

TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES

Embballages vides

Revues
Journaux
Magazines

Aérosols
Canettes
Conserves

CONTINUEZ ET BRAVO

85%
DE QUALITÉ DE TRI

DANS LE BAC A VERRE

TRI DES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles sans les bouchons

Bocaux de conserve sans les couvercles

Pots de yaourt
Pots de confiture

**UN DOUTE SUR UN DÉCHET ?
jetez-le dans le bac d'ordures ménagères.**

CIITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



BALAYEUSE

Veillez trouver ci-après les dates de passages de la balayeuse pour le 1er semestre 2022 :

MERCREDI 5 JANVIER 2022

MERCREDI 9 FEVRIER

MERCREDI 9 MARS

JEUDI 7 AVRIL

MERCREDI 4 MAI

MERCREDI 1er JUIN

Merci de ne pas laisser vos véhicules sur le passage dans la mesure du possible !

ECLAIRAGE PUBLIC

Il a été décidé en conseil d'effectuer des travaux sur l'éclairage public de notre village et ses hameaux afin de se mettre en conformité et aussi de faire des économies d'énergie.

Les poteaux seront également dotés d'une prise qui nous servira pour l'installation de décorations de Noël par exemple.

Les demandes de subvention nous ayant été accordées, nous allons pouvoir déclencher ces travaux dans le courant de l'année.

Un exemplaire a déjà été installé à Villiers pour essai (suite à une défaillance de l'ancien éclairage)



URBANISME



Note d'information

Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme



Madame, Monsieur,

L'article 62 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 prévoit que toutes les communes devront être dotées de procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme et certificat d'urbanisme à partir du 1^{er} janvier 2022.

Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme en ligne

La Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires a mis en place la plateforme numérique **NetSVE** permettant aux demandeurs de déposer et suivre leurs demandes d'urbanisme par la voie numérique.

Cette plateforme est accessible dès maintenant depuis l'adresse :

<https://netads.rt78.fr:444/NetADS/sve/RT78/>

Procédure

- Le demandeur remplit le CERFA en ligne et charge l'ensemble des pièces à fournir au format PDF ou JPG.
- La plateforme **NetSVE** guide l'utilisateur à chaque étape de la saisie de la demande.
- A l'issue de la procédure de saisie, le dossier est enregistré. Il n'est plus nécessaire de déposer un dossier « papier » en mairie.
- Le service urbanisme de la mairie vérifie la complétude du dossier.
- En cas de dossier incomplet, les documents demandés devront être déposés en mairie.
- L'instruction du dossier a lieu soit à Rambouillet Territoires, soit en mairie selon la nature de la demande déposée.

Avantages

- Simplification des démarches.
- Réduction des documents papier, à produire habituellement en plusieurs exemplaires.
- Gain de temps pour les pétitionnaires constituant leur dossier.
- Disponibilité du service 24h/24, 7j/7.
- Sécurité juridique, par l'authentification **FranceConnect** ou bien via la plateforme **NetSVE**.
- Efficacité des échanges avec les acteurs de la chaîne d'instruction.
- Possibilité de suivre l'avancement de l'instruction des dossiers.
- Baisse des coûts de traitement.

Remarques

Le dépôt ou l'envoi des dossiers sous forme « papier » reste possible.

En revanche, l'envoi de dossiers numérisés par la messagerie classique n'est plus autorisé.

Martial ALIX
Maire de Paray-Douville



PROCURATION ELECTIONS

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

LES PROCURATIONS

ÉLECTIONS 2022



PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

CE QUI CHANGE
À COMPTER
DE JANVIER 2022

A compter du 1er/01/2022, un électeur inscrit dans une commune "A" pourra donner procuration à un électeur dans une commune "B".

Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Pour tout renseignement complémentaires, se rendre sur le site :

en ligne sur **Service-public.fr**

RAPPEL DATES ELECTIONS 2022

+ Présidentielles : les 10 et 24 Avril
+ Législatives : les 12 et 19 juin



Ce qui change pour l'électeur à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « Interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !



Ce qui change pour les communes à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- L'article 112 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit la « déterritorialisation des procurations » entre en vigueur : mandant et mandataire ne doivent plus nécessairement être inscrits dans la même commune.
- Toutes les procurations (qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via Cerfa papier) sont centralisées dans le Répertoire électoral unique (REU) : les contrôles (inscription sur la liste électorale, plafond de procurations par mandataire) qui étaient préalablement réalisés par chaque commune seront automatisés.
- Les différents livrables, dont les listes d'émargement, sont mis à jour de façon automatique.
- Le mandataire ne doit plus nécessairement être informé par la commune en cas d'invalidité pour cause d'atteinte du plafond prévu à l'article L.73 du code électoral. C'est au mandant qu'incombe cette responsabilité.

À compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.



CENTRE AQUATIQUE DES FONTAINES

Le centre aquatique des Fontaines de Rambouillet a rouvert ses portes le 8 janvier.

Le centre vous propose un large panel d'activités et d'équipements.

- # aquabike
- # aquatonic
- # aquajogging
- # cours de natation ...
- # séances de bébés nageurs
- # jardin aquatique pour les 4-6 ans



Un espace forme dédié au cardio-training et à la musculation viendra compléter l'offre d'activités (tapis de course, rameurs et vélos)

Enfin, un espace Bien-être sera bientôt disponible sur réservation.

Vous pouvez consulter l'ensemble des activités sur :

www.rt78.fr/piscine-des-fontaines/activites

et les tarifs sur :

www.rt78.fr/piscine-des-fontaines/tarifs

Journée BARBECUE

Le soleil s'était invité pour le barbecue organisé le samedi 25 septembre.

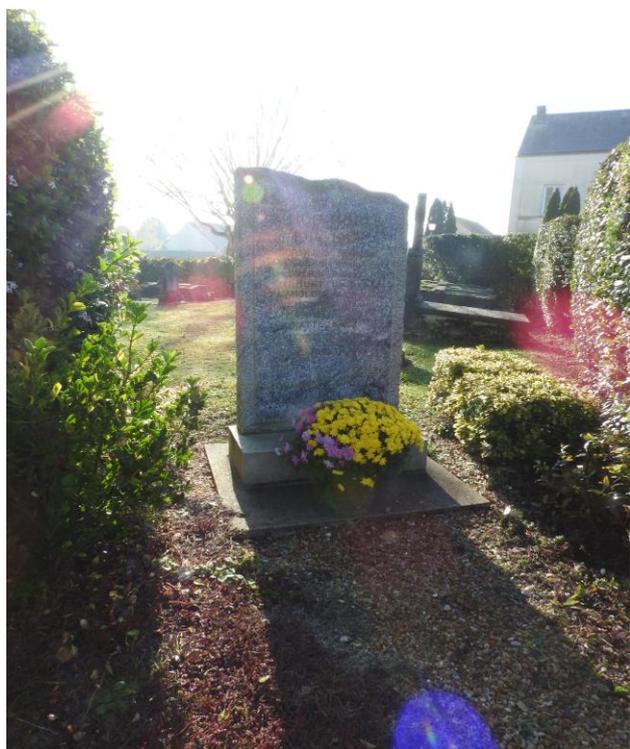
Les participants ont apprécié ce moment de retrouvailles.



Merci à Manuela et Laurent pour le prêt de leurs structures gonflables !

Cérémonie du 11 Novembre

Nous nous sommes réunis au cimetière de Paray pour rendre hommage et célébrer la commémoration de l'Armistice de la guerre 1914-1918,



La cérémonie fût suivie d'un vin d'honneur (la situation sanitaire le permettant à ce moment précis)



Soirée Karaoké

C' est le samedi 20 Novembre qu'a eu lieu la soirée tartiflette et karaoké organisée par Paray animations.

Cette soirée a été appréciée par tous et a, sans aucun doute révélé de véritables talents de chanteurs !!!





Une très bonne ambiance,
dommage que nous n'ayons
pas le son !!



Père Noël 2021

Le Père Noël est venu nous rendre visite le dimanche 5 décembre !
Malgré un temps maussade, cela a fait plaisir à tous les enfants du village.

Savane était de retour également pour accompagner le père Noël !





Le Père Noël a également laissé une belle surprise à la salle des fêtes du Buisson à l'oiseau pour les prochaines soirées !!



Colis Seniors

Nous n'avons pas oublié le colis de fin d'année pour nos séniors afin de leur apporter un peu de douceur en cette fin d'année.

Nous avons reçu un agréable accueil !!



	C	D'UNE SEULE COULEUR			ENLEVER	SAINT EN ABRÉGÉ	
							
PRONOM INDÉFINI			PLAN POUR S'ORIENTER				
			LE À L'ENVERS				
				CONSONNES DE NAPPE		MANCHE À GAGNER AU TENNIS	
				PION SANS LE P			
					C	OBJETS POUR TRACER DES LIGNES	
							
			DÉCORER				
							
PETITE GRENOUILLE VERTE					T		
	PRONOM PERSONNEL					VIDE SANS LE V	G
G							
					LIRE AU PASSÉ (A)		
							
DANS CE LIEU							
			PERSUA-DÉES				

